



Association des Sylviculteurs d'Aubenas  
et de la Montagne - 10 place Olivier de Serres  
07200 Aubenas

**BULLETIN D'ADHESION 2016**

Règlement par chèque à l'ordre de "ASAM" à adresser avec votre inscription :  
à M. DUMAS Frédéric, Trésorier ASAM, Les Plantades 07110 MONTREAL tel 06.76.47.69.08

Je soussigné (e) : NOM, Prénom : .....

Adresse .....

.....

Téléphone : ..... Courriel : .....

Propriétaire de terrains boisés d'une surface de ..... Commune(s) de .....

dont le détail parcellaire figure au verso, demande mon adhésion à l'ASAM, m'engage à me conformer aux statuts, ainsi qu'à verser la cotisation annuelle. (statuts consultables sur le site [www.asam07.fr](http://www.asam07.fr), onglet en bas "contact", ou sur simple demande).

**Votre adhésion à l'association ASAM vous permet :**

- 1 - de bénéficier de l'aide technique de l'information, des formations, proposées par le CRPF et d'autres organisations forestières.
- 2- de bénéficier du journal « Forestier Privé Rhône-Alpes », revue trimestrielle du C.R.P.F.
- 3- d'obtenir un tarif préférentiel pour la certification PEFC, (voir avec le CRPF).

**Votre adhésion au syndicat UFPA vous permet :**

- 1- de bénéficier d'une assurance « Responsabilité Civile » sur vos parcelles boisées déclarées, assurance indispensable à tout propriétaire forestier.
- 2 - de bénéficier de l'action menée par l'U.F.P.A (**Union des Forestiers Privés de l'Ardèche**) :
  - représentation et défense des propriétaires forestiers.
  - participation aux actions menées pour la forêt privée en lien avec la Fédération des Forestiers Privés et le CRPF Rhône-Alpes (**Centre Régional de la Propriété Forestière**).
  - réception de la « Feuille Ardéchoise de la forêt Privé » (4 n° par an) qui délivre des informations Nationales, Régionales et Départementales.
  - recourir en cas de besoin à l'assistance juridique de la Fédération.
- 3- de bénéficier de la possibilité de souscrire à titre individuel auprès de SYLVASSUR, une assurance « Incendie-tempête » à tarif préférentiel (**Notice d'information sur demande auprès du secrétariat U.F.P.A. 04 27 24 01 81**).

Calcul de la Cotisation Annuelle :

Cotisation fixe ASAM	9,00 €
Abonnement « Le Forestier Privé Rhône-Alpes »	6,00 €
Cotisation Union des Forestiers Privés d'Ardèche - UFPA	6,00 €
*Cotisation par hectare : 0.20€/ha x..... ha	..... €

Montant à régler €

Fait à : ..... Le .....

Signature (précédée mention « Lu et approuvé »)

\*Cotisation par hectare pour l'assurance à la **condition** d'adhérer à l'UFPA en réglant la cotisation de 6€.

**Règle de l'arrondi** à l'unité du nombre d'hectares qui sera le nombre entier d'ha le plus proche de celui-ci.  
Exemples 1 ha 50 ca reste à 1 ha, 1 ha 51 passe à 2 ha. Une surface de moins de 1 ha reste à 1 ha.

